

Offre Publique de Retrait initiée par



agissant de concert avec les sociétés Combat Holding, NJJ Capital, Imanes et Palizer Investment

« Tous les actionnaires et porteurs de BSAR B ont jusqu'au 13 mai 2026 pour apporter leurs titres TERACT à l'offre publique de retrait au prix de 3,12 € par action et de 0,0039 € par BSAR B »

Thierry Blandinières



Chers actionnaires, chers porteurs de BSAR B,

Comme annoncé le 15 janvier dernier, InVivo Group agissant de concert avec les sociétés des Fondateurs⁽¹⁾, a déposé un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire sur l'ensemble des titres TERACT (l'« Offre ») au prix de 3,12 € par action et au prix de 0,0039 € par BSAR B.

Cette Offre et l'évolution capitalistique envisagées s'inscrivent dans une démarche de clarification stratégique, de stabilité actionnariale et d'efficacité opérationnelle de TERACT. Dans ce contexte, InVivo Group a vocation à reprendre l'intégralité du capital de TERACT afin d'accompagner pleinement cette trajectoire.

À l'unanimité, le **Conseil d'administration de TERACT a accueilli favorablement l'opération** et a déclaré que celle-ci était conforme à l'intérêt de la Société, de ses salariés, et de ses actionnaires minoritaires et porteurs de BSAR B. Cet avis a été rendu sur la base des recommandations d'un comité ad hoc composé d'une majorité de membres indépendants du Conseil d'administration ainsi que du rapport du cabinet Ledouble, expert indépendant qui a conclu à l'issue de ses travaux au caractère équitable des conditions financières de l'Offre.

Le Conseil d'administration a par conséquent recommandé à l'unanimité aux actionnaires de TERACT et aux porteurs des BSAR B d'apporter leurs titres à l'Offre.

Cette opération vous permet de **bénéficier d'une liquidité immédiate et intégrale représentant les primes suivantes :**

Actions

- **+ 224,3 %** par rapport au dernier cours de clôture précédant l'annonce de l'Offre⁽²⁾,
- **+ 207,3 %** par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des 120 dernières séances précédant l'annonce de l'Offre⁽²⁾.

BSAR B⁽³⁾

- **+ 290,0 %** par rapport au dernier cours de clôture précédant l'annonce de l'Offre⁽²⁾,
- **+ 290,0 %** par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des 120 dernières séances précédant l'annonce de l'Offre⁽²⁾.

Source : Rapport cabinet Ledouble, figurant dans la note en réponse de TERACT.

Bpifrance Investissement a ainsi déclaré avoir l'intention d'apporter l'intégralité de ses actions TERACT à l'Offre.

Le 20 avril 2026, l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») a déclaré cette Offre conforme aux dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables, et a publié le 21 avril 2026 un avis d'ouverture et de calendrier de l'Offre.

Il est rappelé que, préalablement à l'ouverture de l'Offre, InVivo Group détient de concert⁽⁴⁾ 94,77 % du capital et des droits de vote théoriques de la société TERACT sur une base non diluée et 87,32 % sur une base diluée⁽⁵⁾.

InVivo Group a déclaré son intention de mettre en œuvre un **retrait obligatoire** sur la totalité des actions et des BSAR B de la Société **si, à l'issue de l'Offre, les actions détenues par les minoritaires ajoutées à celles susceptibles d'être créées du fait de l'exercice des porteurs de BSAR B non venus à l'Offre ne représentent pas plus de 10 % du capital et des droits de vote de TERACT sur une base diluée**. Les actions et BSAR B non apportés à l'Offre seraient alors transférés à InVivo Group en contrepartie d'une indemnité égale aux prix unitaires respectifs proposés respectifs proposés dans le cadre de l'Offre.

La documentation relative à l'Offre, en ce compris la note d'information de InVivo Group et la note en réponse de TERACT visées par l'AMF sont disponibles sur les sites Internet de TERACT (<https://teract.com/offre-publique-de-retrait>) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Chers actionnaires, chers porteurs de BSAR B, je vous remercie encore pour votre confiance et vous invite à apporter vos titres à l'Offre dont les détails sont indiqués dans la page suivante.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

Thierry Blandinières

*Président du Conseil d'administration de TERACT
Président du Directoire de InVivo Group*

(1) Les sociétés Combat Holding (contrôlée par Matthieu Pigasse), NJJ Capital (contrôlée par le Groupe familial X. Niel), Imanes et Palizer Investment (contrôlées par Moez-Alexandre Zouari).
(2) Au 14 janvier 2026.
(3) Pour rappel, les porteurs des BSAR B de TERACT répartis dans le public sont aujourd'hui détenteurs de titres fortement en dehors de la monnaie. Ces BSAR B s'ils ne sont pas exercés deviendront caducs après le 3 août 2027. Ils bénéficient donc via l'Offre d'une opportunité de liquidité pour se départir de leurs titres au Prix de l'Offre.
(4) Hors assimilation des 136 406 actions autodétenues.
(5) En cas d'exercice de la totalité des BSARs de la Société.

Présentation de l'Offre

Prix de l'Offre

Par Action 3,12 €

Prime de :

+ 224,3 %

par rapport au dernier cours de clôture précédant l'annonce de l'Offre⁽¹⁾

+ 207,3 %

par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des 120 dernières séances précédant l'annonce de l'Offre⁽¹⁾

Par BSAR B 0,0039 €

Prime de :

+ 290 %

par rapport au dernier cours de clôture précédant l'annonce de l'Offre⁽¹⁾

+ 290 %

par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des 120 dernières séances précédant l'annonce de l'Offre⁽¹⁾

Calendrier

- 20 avril 2026 • Conformité de l'AMF (visa)
- 22 avril 2026 • Ouverture de l'Offre
- 13 mai 2026 • Clôture de l'Offre
- 18 mai 2026 • AMF : Publication de résultat de l'Offre
- 21 mai 2026 • Date de règlement-livraison

Qui peut participer à l'Offre ?

Tous les détenteurs d'actions ou de BSAR B TERACT peuvent participer à l'Offre et sont libres d'apporter leurs titres⁽²⁾.

Votre intermédiaire financier est tenu de vous informer, dans les meilleurs délais via l'envoi d'un « avis d'opération sur titres », que les titres que vous détenez font l'objet d'une offre publique.

Si vous n'avez pas encore reçu ce formulaire de réponse, nous vous invitons à suivre les instructions ci-après :

► Détention au nominatif pur

Connectez-vous sur le site Internet : www.sharinbox.societegenerale.com
Ou par téléphone au 02 51 85 67 89⁽³⁾

► Détention au porteur et au nominatif administré

Rapprochez-vous de votre intermédiaire financier pour recevoir le formulaire de réponse à l'Offre.

Comment apporter vos titres à l'Offre ?

Les actionnaires et porteurs de BSAR B TERACT qui souhaitent apporter leurs titres à l'Offre disposent de deux procédures distinctes :

► Procédure d'apport à l'Offre sur le marché

Les actionnaires et porteurs de BSAR B doivent remettre leur ordre de vente **au plus tard le dernier jour de l'Offre** et le règlement-livraison sera effectué au fur et à mesure de l'exécution des ordres, deux (2) jours de négociation après chaque exécution, étant précisé que les frais de négociation (y compris les frais de courtage et la taxe sur la valeur ajoutée (« TVA ») y afférente) resteront en totalité à la charge des actionnaires et porteurs de BSAR B vendeurs.

► Procédure d'apport à l'Offre semi-centralisée par Euronext Paris

Les actionnaires et porteurs de BSAR B doivent remettre leur ordre d'apport à l'intermédiaire financier dépositaire de leurs actions ou de leurs BSAR B, **au plus tard le dernier jour de l'Offre** (sous réserve des délais spécifiques à certains intermédiaires financiers). Le règlement-livraison interviendra alors après l'achèvement des opérations de centralisation.

Dans ce cadre, InVivo Group prendra à sa charge les frais de courtage et la TVA afférente payés par les actionnaires et les porteurs de BSAR B ayant apporté leurs actions et/ou BSAR B à l'Offre semi-centralisée, dans la limite de 0,3% (hors taxes) du montant des actions et BSAR B apportés dans le cadre de l'Offre et dans la limite de 100 € par dossier (TVA comprise).

Contact

Pour toute question sur l'Offre, contactez-nous par courriel à l'adresse suivante : investors@teract.com

(1) Au 14 janvier 2026.

(2) Etant précisé que 65 488 actions gratuites TERACT acquises, en période de conservation, faisant l'objet de contrats de liquidité, ne sont pas visées par l'Offre.

(3) Numéro non surtaxé, facturation selon votre contrat opérateur et votre pays d'appel.